

CONSEIL DE PROMOTION N°2 DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES 2022/2023

Le conseil de promotion s'est tenu le 9 mars sur l'établissement de Lyon de façon hybride (présentiel et visio) en présence des chefs d'établissement, de l'équipe de direction de l'ENFIP, des représentants des chargés d'enseignement et des représentants des organisations syndicales.

Nous tenons à dénoncer le manque d'anticipation de l'administration qui n'a pas su anticiper davantage les perturbations sociales en reportant ce conseil à une date ultérieure. Ainsi ce dernier s'est déroulé en mode hybride, perturbant la qualité des débats.

Le Président, Michel RAMIR, a ouvert la séance, permettant aux OS de lire leurs déclarations liminaires (la nôtre est jointe au compte rendu).

Suite à la lecture des déclarations liminaires, Mr RAMIR a apporté des éléments de réponses sur certains points soulevés, tout en étant très évasif dans ses réponses, nous donnant à chaque fois l'impression qu'il ne tenait pas compte de nos revendications et de nos questions.

CONCERNANT LA FORMATION :

➔ La densité de la formation :

La direction indique que les cours sont denses, car il est indispensable que les stagiaires acquièrent des connaissances nécessaires et les fondamentaux de la DGFIP.

➔ Les calendriers :

L'administration explique que cela est dû au fait de la volumétrie exceptionnelle des stagiaires de la promotion 2022/2023. Il faut davantage de temps aux équipes pédagogiques pour corriger l'ensemble des copies et harmoniser la notation entre les 3 établissements.

➔ La formation trop théorique :

Nous n'avons reçu aucune réponse concernant la mise en place d'une formation davantage basée sur les gestes métiers.

D'une façon générale, la densité de la formation était une question centrale pour les stagiaires. L'administration a fait la sourde oreille, laissant une fois de plus les stagiaires confrontés à leurs problèmes et leurs inquiétudes.

CONCERNANT LES SUPPORTS DE COURS,

➔ Trop d'erreurs dans les fascicules :

Selon Mr RAMIR, « la documentation est de qualité. Il ne faut pas exagérer ces imperfections ». Malgré une relance de notre part, nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de mise à jour des documents.

➔ Les cours en autonomie :

Selon Mr RAMIR, les cours dispensés en autonomie ont été choisis parce qu'ils s'y prêtaient et qu'ils s'inséraient dans un déroulé chronologique.

La direction nous a précisé que les ressources étaient insuffisantes (moyens financiers et personnels) pour mettre en place des supports dématérialisés ou des corrections personnalisées des exercices rendus. De plus, l'administration craint que la présence de tels documents incitent les stagiaires à ne plus visionner les capsules.

Une fois de plus cela montre que l'administration ne considère pas les stagiaires comme des adultes responsables.

➔ Les test auto-évaluatifs :

L'administration a apprécié nos commentaires positifs concernant les auto-test évaluatifs de la partie socle. Ils envisagent très sérieusement de les mettre en place pour la partie bloc fonctionnel pour la promotion suivante.

➔ Le galop-d'essai inadapté :

L'administration de Noisy a répondu qu'elle avait tenu compte des revendications des années précédentes mais que, quelle que soit la forme du galop d'essai, de nouveaux reproches apparaissent.

L'ensemble des représentants des stagiaires ont proposé d'associer les stagiaires à la conception du galop d'essai, ce qui semble judicieux.

Si les auto-tests devaient remplacer le galop d'essai, il serait nécessaire que les annales restent à disposition des stagiaires souhaitant les consulter.

CONCERNANT L'EVALUATION DE LA FORMATION

Nous rappelons que la CGT Finances Publiques exige un arrêt pur et simple des évaluations lors de la formation.

Il a été répondu que les évaluations se maintiendraient, car elles permettent de vérifier les compétences des stagiaires (ce que nous réfutons).

Concernant la longueur des évaluations écrites, il nous a été répondu que la gestion du temps et du stress est une compétence à acquérir en tant que futur contrôleur titulaire.

Pour les problèmes d'organisation apparus lors de la passation de l'épreuve, nous n'avons eu aucune réponse.

NOUS TERMINERONS PAR DES CAS PARTICULIERS

Concernant le remboursement des 2 premiers jours du loyer du mois d'octobre 2022 pour les résidents de la Cordée de Lyon, la direction de Lyon nous a clairement informé qu'il n'y aurait aucun remboursement vu qu'ils ont déjà fait l'effort de négocier la proratisation du mois d'avril.

Concernant la mise à disposition des casiers, l'établissement de Clermont-Ferrand avait déjà fait le nécessaire. L'établissement de Lyon a déclaré avoir effectué les démarches pour installer de nouveaux casiers pour la nouvelle promotion. Enfin l'établissement de Noisy déclare avoir fait le nécessaire suite aux demandes syndicales exprimées lors du 1er conseil de promotion. Cependant ils ne nous ont pas précisé si ces mesures seront reconduites. Il faudra donc rester vigilant sur ce point.

Concernant nos revendications sur la période de passage des oraux d'inspecteur externe, l'administration a déclaré qu'elle continuerait de traiter les situations au cas par cas.

Enfin pour ce qui est de notre demande d'instituer un 3e Conseil de Promotion à la fin du Stage Pratique Probatoire, la question a été accueillie assez favorablement. Mr Ramir a précisé néanmoins que cela n'était actuellement pas prévu dans l'arrêté mais qu'il en prenait bonne note.

Un suivi de cette question sera nécessaire.

D'une façon générale, nous avons attiré l'attention de l'administration sur le fait que nous ne nous sentions pas entendus de façon répétitive sur les problèmes de fond liés à la formation. Nous regrettons qu'une fois de plus ce conseil de promotion se soit terminé avec le même constat.

